

**Entretien avec le wali Bank Almaghrib Abdelatif Jouahri, La tribune No, 531, 18/01/2007**

*« Nous avons mis au point une panoplie de produits bancaire qui répondent aux spécificités et règle de la Shari'a... nous posons, à notre niveau, les problèmes en termes commerciaux et d'exercice de la profession. Une partie de la population souhaite être rassurée de ce côté-là. C'est comme nous mettions à la disposition de la clientèle deux type de guichets. L'un adapté aux règles de la shari'a, l'autre pour les produits classiques. Mais les produits alternatifs -donc non classique- son conforme à la réglementation marocaine et sont assujettis aux règle prudentielles et comptable telles que définies par Bank Almaghrib. Ils doivent pouvoir faire l'objet de reporting comme toutes les autres opérations des banques. De plus dans les textes qui vont encadrer les produits alternatifs, les conditions sont clairement établis et leur commercialisation ne se fera en dehors du réseau existant et ses filiales. En fin, les investissements du Golf, qui réalisent d'importants investissements dans notre pays, souhaitaient travailler avec des banques qui puissent leur offrir des produits en accord avec leurs pratique et convictions... ».*